

# **Communauté rurale Beaubassin-est**

## **Politique # 17-01**

### **Politique d'appui aux organismes communautaires**

#### **Dans la présente politique :**

« direction » désigne un membre du personnel qui est considéré comme étant administrateur de Beaubassin-est ;

« groupe communautaire » désigne un regroupement de personnes à but non lucratif qui ont un mandat spécifique à caractère communautaire ou éducationnel ;

« installation communautaire » désigne une installation publique située à l'intérieur des limites de Beaubassin-est et qui est opérée par un organisme communautaire ;

« organisme communautaire » désigne une association à but non lucratif reconnue qui dessert la population de Beaubassin-est.

Aux fins d'interprétation de la présente politique, tout mot écrit au singulier comprend le pluriel et vice versa; le genre masculin comprend le féminin et le genre féminin, le masculin.

#### **Objectif de la politique :**

Le conseil reconnaît qu'il existe un grand nombre d'organismes communautaires qui sont responsables pour la planification de plusieurs activités dans la région et le conseil désire appuyer les initiatives de ces divers organismes.

#### **Remboursement des frais administratifs de la municipalité :**

1. La direction sera mandaté de rembourser les frais administratifs qui figurent dans la liste ci-dessous au taux qui a été déboursé par un organisme / groupe communautaire pour tout aménagement ou activité situé à l'intérieur des limites de Beaubassin-est. Suivant la fin de l'activité en question, une demande devra être faite y incluant le formulaire à l'Annexe A dûment rempli ainsi que la preuve de paiement des frais, si possible.

- i. Approbation de document
- ii. Confirmation de zonage
- iii. Demande de dérogation
- iv. Demande de permis temporaire
- v. Demande pour similaire ou compatible

- vi. Lettre de conformité
- vii. Permis de construction/d'aménagement

**Subventions à des organismes / groupes communautaires :**

2. La direction sera mandatée de remettre des subventions annuelles à certains organismes communautaires dont les montants seront spécifiés au budget de l'année en cours. La liste d'organismes qui recevront une subvention annuelle sera adoptée par résolution du conseil.
3. Le conseil offrira également des subventions à des organismes / groupes communautaires jusqu'à concurrence de 500 \$ par an selon le montant de demandes reçues, le montant qui a été budgété à cet effet et/ou à sa seule discrétion. La procédure de demande sera la suivante :
  - i. Une annonce publique sera faite dans un ou des journaux de la communauté et des avis seront envoyés aux organismes de Beaubassin-est qui sont connus afin de les inviter à préparer une demande de subvention ;
  - ii. Afin d'être considérés pour une subvention, le Formulaire de demande de subvention devra être soumis aux soins de l'agent communautaire avant le 31 mars ou le 31 octobre de chaque année ;
  - iii. Le comité de Fierté communautaire et culturelle sera responsable d'évaluer les demandes reçues selon les critères d'admissibilité de cette politique et de faire une recommandation au conseil quant aux organismes / groupes qui devraient recevoir une subvention ;
  - iv. Les organismes / groupes communautaires qui recevront une subvention ou un appui de la municipalité pour un projet autre que mentionné dans cette politique ne seront pas considérés pour une autre subvention. Une seule subvention pourra être accordé à un organisme / groupe dans la même année ;
  - v. Les subventions décrites dans cette politique ne seront pas offertes à des organismes / groupes communautaires qui organisent des activités de caractère religieux ou politique ;
  - vi. La municipalité se réserve le droit d'accorder d'autres subventions que celles mentionnées dans cette politique selon le besoin dans la communauté, à sa seule discrétion.
4. Les demandes de subvention reçues seront étudiées selon les critères d'évaluation suivants :

- i. Les demandes de subvention pourront être faites par un organisme / groupe communautaire à but non lucratif qui dessert la population de Beaubassin-est ;
- ii. Les subventions demandées devront contribuer à organiser des activités spécifiques de l'organisme / groupe qui auront un impact sur la communauté ;
- iii. Une priorité sera donnée aux demandes de subvention qui serviront à aider des personnes dans le besoin de la municipalité ;

**Appui financier pour des compétitions sportives ou culturelles :**

5. La municipalité offrira un montant de 100\$ aux personnes qui qualifieront pour participer à des compétitions sportives ou culturelles et qui rencontrent les critères suivants :
  - i. La direction sera mandatée d'offrir ces appuis financiers lorsque la demande rencontre les critères établis et jusqu'à ce que les fonds à cet effet seront épuisés ;
  - ii. La personne qui participe à la compétition, ou son parent / tuteur, devra faire une demande écrite à la municipalité pour être considérée pour l'appui financier ;
  - iii. La personne devra être un citoyen permanent de Beaubassin-est et l'être depuis les derniers 12 mois ;
  - iv. La compétition devra se tenir à l'extérieur des provinces de l'Atlantique ;
  - v. Une preuve de participation à l'événement devra être soumise avec la demande ;
  - vi. Toute personne sera seulement éligible pour un seul appui financier.

Par la présente, la Politique 14-01 et la Modification 14-01A sont rescindées et remplacées par cette politique.

ADOPTÉE le 16 octobre 2017

---

Ronnie Duguay, maire

---

Yves Leger, greffier par intérim



« ANNEXE A »

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Téléphone (organisme) : \_\_\_\_\_ (maison) : \_\_\_\_\_ (autre) : \_\_\_\_\_

Courriel et/ou Télécopieur : \_\_\_\_\_

### Pour quel type de frais demandez-vous un remboursement?

\_\_\_\_ Approbation de document

\_\_\_\_ Lettre de conformité

\_\_\_\_ Confirmation de zonage

\_\_\_\_ Permis de construction

\_\_\_\_ Demande de dérogation

\_\_\_\_ Demande pour similaire ou

\_\_\_\_ Demande de permis temporaire

compatible

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Coût : \_\_\_\_\_

Raison de la demande : \_\_\_\_\_

### À RÉPONDRE S'IL S'AGIT D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Type d'installation qui est opérée: \_\_\_\_\_

Qui peut utiliser cette installation : \_\_\_\_\_

Adresse de l'installation (si différente) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Décrivez les travaux qui ont été faits sur l'installation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Travaux complétés : \_\_\_\_\_ Numéro du permis : \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

Par la présente, je certifie que l'information fournie dans ce formulaire est vraie au  
meilleure de mes connaissances en date du : \_\_\_\_\_.

Signature de la personne responsable : \_\_\_\_\_

**Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de la Mairie ainsi qu'une preuve  
de la demande et du paiement au :**

1709, route 133, C.P. 2 002 Grand-Barachois, N.-B. E4P 8V1  
Téléphone : (506)532-0730 • Télécopieur : (506)532-0735  
Courriel : info@beaubassinest.ca

*À l'usage du personnel :*

*Demande admissible : Oui \_\_\_ Non \_\_\_ Remboursement au montant de : \_\_\_\_\_*

*Date: \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_ Chèque : \_\_\_\_\_*



« ANNEXE B »

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

---

Selon la Politique d'Appui aux organismes communautaires de Beaubassin-est, les demandes de subvention seront étudiées selon les critères d'évaluation suivants :

- Les demandes de subvention sont faites par un organisme / groupe communautaire à but non lucratif qui dessert la population de Beaubassin-est ;
- Les subventions demandées doivent contribuer à organiser des activités spécifiques de l'organisme / groupe qui auront un impact sur la communauté ;
- Une priorité sera donnée aux demandes de subvention qui serviront à aider des personnes dans le besoin de la municipalité.

**Nom de l'organisme :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Nom de la personne responsable :** \_\_\_\_\_

**Téléphone (organisme) :** \_\_\_\_\_ **(maison) :** \_\_\_\_\_ **(autre) :** \_\_\_\_\_

**Courriel et/ou Télécopieur :** \_\_\_\_\_

**Aperçu du mandat de l'organisme :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Territoire desservi :** \_\_\_\_\_

**Membres du conseil d'administration :** \_\_\_\_\_

---

---

---

**Avez-vous déjà reçu une subvention de Beaubassin-est ? Oui** \_\_\_\_ **Non** \_\_\_\_

**Description du projet ou activité pour lequel vous demandez une subvention :** \_\_\_\_\_

---

---

---

---

**Durée et lieu du projet ou activité :** \_\_\_\_\_

---

**Nombre de participants attendus :** \_\_\_\_\_

**À quelle tranche d'âge s'adresse le projet ou activité (cochez les cases appropriées) :**

**0-20 ans** \_\_\_\_      **20-30 ans** \_\_\_\_      **30-40 ans** \_\_\_\_      **50 ans et +** \_\_\_\_

**Décrire l'impact du projet ou activité sur les participants et la communauté :** \_\_\_\_\_

---

---

---

**Comment votre projet ou activité aide les personnes dans le besoin :** \_\_\_\_\_

---

---

---

**Montant de la subvention demandée :** \_\_\_\_\_

**À quel nom devons-nous faire le chèque\* :** \_\_\_\_\_

\*Veuillez noter que le chèque doit être fait à un organisme ou à un groupe communautaire. Aucun chèque ne sera remis au nom d'une personne individuelle.\*

\*\*\*\*\*

Par la présente, je certifie que l'information fournie dans ce formulaire est vraie au meilleure de mes connaissances en date du : \_\_\_\_\_.

**Signature de la personne responsable :** \_\_\_\_\_

**Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de la Mairie :**

Attention : Carole Friolet-Landry, agente communautaire  
1709, route 133, C.P. 2 002 Grand-Barachois, N.-B. E4P 8V1  
Téléphone : (506)532-0730 • Télécopieur : (506)532-0735  
Courriel : carole.landry@beaubassinest.ca

**À l'usage du personnel :**

*Demande reçue par :* \_\_\_\_\_ *Date :* \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

*Demande admissible : Oui \_\_\_ Non \_\_\_ Subvention au montant de :* \_\_\_\_\_

*Date:* \_\_\_\_\_ *Par :* \_\_\_\_\_ *Chèque :* \_\_\_\_\_